

Interprétations au Règlement officiel FIBA 2020

Liste des modifications principales

Ajouts et modification des Interprétations - Janvier 2021

GENERALITES

- Insertion ou déplacement d'articles entraînant une renumérotation de nombreux articles (ex : 36-16 devient 36-6, ce qui décale les numéros des articles suivants)
- Ajout ou reformulation d'informations manquantes sur le réglage du chronomètre des tirs dans certains articles

AJOUTS OU MODIFICATIONS D'ARTICLES

- Le port de bandeaux de tête de type bandana (bandeaux noués) est interdit (4-3/4)
- Principe : pas de remplacement en cas d'assistance depuis la zone à un joueur sur le terrain qui ne ralentit pas la reprise du jeu (5-5)
- Pas de remplacement obligatoire lors une assistance depuis la zone de banc pendant des LF (5-6)
- Pas de remplacement obligatoire en cas d'aide à un joueur à se relever dans sa zone de banc (5-7)
- Donner une serviette ou une bouteille d'eau pendant un LF n'implique pas un remplacement (5-8)
- Donner une serviette pour sécher un ballon n'implique pas un remplacement (5-9)
- Si le kiné sort de sa zone de banc en restant hors du terrain dans sa moitié de terrain, pas de remplacement si ça ne dure pas plus de 15 secondes (5-10)
- Si le kiné se déplace pour aider un joueur dans l'autre moitié de terrain, il doit y avoir remplacement (5-11)
- Faute après le buzzer : la faute ne compte pas, à moins qu'elle soit antisportive ou disqualifiante et qu'il y ait un quart-temps temps ou une prolongation à suivre. (8-3)
- Entre-deux initial suivi d'un ballon tenu ou double faute : nouvel entre deux entre les deux joueurs impliqués et attente pour la flèche de possession (12-4)
- Il n'est pas permis d'augmenter la taille d'un joueur ou de le porter (13-3)
- La valeur du panier est définie par l'endroit d'où le ballon a été lâché, que le ballon rentre directement ou indirectement dans le panier (16-4)
- Si oublié par l'arbitre du geste d'avertissement de dépassement de la ligne de touche sur REJ dans les 2 dernières minutes : pas de faute technique mais avertissement (17-5)
- Cas de violation défensives sur remises en jeu en ligne de fond sur panier marqués (17-39/40)
- Lorsqu'un panier/dernier lancer-franc est annulé, la remise en jeu doit toujours se faire dans le prolongement de la ligne de lancer-franc (17-53/54/55)
- En cas de faute défensive après un tir, l'équipe attaquante doit avoir le temps restant sur le chronomètre des tirs, et 14 secondes s'il restait 13 secondes ou moins. (29-/50-28/29)
- Ballon coincé : quel que soit le temps restant, 14 secondes si REJ pour l'attaque (29/50-45)
- Lieu de REJ si violation des 24 secondes sifflée tardivement (29/50-64/65).
- Double faute : faute sur tir et faute du tireur balle en main – pas de panier marqué (35-4)
- Faute offensive puis antisportive du défenseur (35-9)
- Cas de disqualification pour agression physique d'un joueur après une 5^{ème} faute commise (38-7)
- Faute pendant la période de ballon mort après une première infraction (42-21)

Ajouts et modification des Interprétations - Octobre et Novembre 2020

Généralités

- Changement important de la **numérotation des articles** due à l'ajout de nouveaux articles et à la suppression ou au déplacement de certains autres.
- Nombreuses reformulations pour plus de précision

Beaucoup de changements mineurs (vocabulaire) :

- Mention systématique de l'entraîneur « principal » en lieu et place d'entraîneur (pour préciser que cela ne peut pas concerner le 1er entraîneur adjoint)
- Mention systématique du « premier » entraîneur adjoint au lieu de l'entraîneur adjoint (les 2èmes entraîneurs adjoints de plus en plus fréquents sont exclus)
- Nouvelle référence aux « personnes autorisées à s'asseoir sur le banc d'équipe », en lieu et place de l'ancienne liste de ces personnes (remplaçants, joueurs éliminés, membres de la délégation, ...).
- Remplacement de « ballon tenu » par « situation d'entre deux » dans de nombreux articles faisant appel à la possession alternée.
- Précisions systématiques sur le temps à afficher au chronomètre des tirs
- Précisions régulières des cas et des moments où retourner la flèche de possession alternée (17-21/22)
- Précision systématique de l'équipe concernée (A ou B) pour éviter toute méprise possible
- Précision systématique de la zone « avant » ou « arrière » de l'équipe concernée pour tous les cas de faute, de violation ou de remise en jeu
- Précision systématique du non-alignement de joueurs dans les cas de lancers-francs concernés

Les nouveautés

- Valeur du panier quand le ballon pénètre dans le panier sur une passe déviée ou après un rebond au sol (16-6/7/8/9)
- Une claquette ou un dunk peuvent être marqués sur remise en jeu avec 0,2 secondes ou moins au chronomètre de jeu ou au chronomètre des tirs, et que le ballon a effectivement quitté les mains du tireur avant le signal sonore (16-10/11/12)
- En cas de faute technique de l'équipe en attaque : maintien du temps affiché (17-38/39/41) (non publié en France en 2019)
- Remplacements limités en cas de faute technique entre des lancers-francs (18/19-5/10/12)
- Précision sur la durée du temps-mort imputé en cas de retard de retour au jeu (18/19-18/19)
- Précision sur les sorties en cas de joueur hors du terrain touchant ou étant touché par le porteur ou par le ballon tenu par le porteur (23-1/2/3/4)
- Précision sur le joueur qui lance le ballon sur l'adversaire après un dribble (24-7)
- Violation de cloche pied (25-7/8)
- Informer le joueur du temps restant sur le 8 secondes en zone arrière (28-8/9/10)
- Double faute technique au buzzer des 24 secondes (29/50-34)
- Nouveaux cas de réglage du chronomètre des tirs (29/50-46 à 49 et 52 à 54)
- Règles d'affichage du chronomètre des tirs en fin de quart-temps (29/50-55 à 61)
- Retour du cas (disparu) non autorisé du joueur venant de zone avant qui prend un 1^{er} contrôle du ballon en l'air et qui passe le ballon à un partenaire en zone arrière avant de retomber au sol (30-1 et 30-16)
- Modification d'anciennes réparations prévues après une intervention qui suit une faute sur tir ou un tir au buzzer (31-9/10/11)

- Précision sur le Goaltending qui ne concerne pas le moment où le ballon est au sommet de la trajectoire mais seulement la phase descendante (31-14).
- Précision sur les cas d'accrochage de l'anneau (31-23)
- Précision sur le tireur qui sort une jambe ou autre de son cylindre (31-1/2)
- Changements et précisions sur les doubles fautes – fautes de la même catégorie (35-1 à 35-9)
- Un joueur qui, bien qu'ayant bénéficié d'une faute, se laisse tomber de façon non nécessaire et théâtrale doit être averti (36-21)
- Un remplaçant peut tirer tout LF de faute technique (36-44/46)
- Faute antisportive C4 : texte modifié (37-8/12)
- Précision : La faute disqualifiante d'un 1^{er} assistant, d'un joueur éliminé ou d'un remplaçant doit être inscrite 'D' à son compte et 'B2' à celui de l'entraîneur (38-5/6/8)
- Une attitude compatible avec une faute antisportive ou disqualifiante de la part d'un joueur déjà disqualifié ne peut être sanctionnée et doit donner lieu à un rapport (38-9/10)
- Précision sur l'inscription de fautes à un entraîneur en cas de bagarre et disqualification ou non d'autre personnes (39-3/4/6/7)
- Cas de fautes technique après tir réussi (42-6)
- Ordre d'administration des sanctions sur disqualification d'un remplaçant (42-17/18)
- Cas d'une substitution de tireur suivie d'un panier marqué (44-6)
- Cas d'oubli de lancers-francs découvert pendant l'intervalle (44-11)
- Cas d'oubli de lancers-francs suivi du remplacement du tireur présumé (44-14)
- Cas de correction du temps de jeu à la fin de la rencontre (44-16)
- Tableau des modalités d'inscription de fautes sur bagarre (B)
- Quand utiliser la vidéo pour vérifier la valeur d'un panier (F-1.5/6)
- Annulation de temps-mort ou remplacement possible après décision finale d'un visionnage vidéo (F-1.7/8/9)
- Moment du début du temps-mort après visionnage vidéo (F-3.9)
- Pas de visionnage vidéo en cas de pied en touche d'un non-tireur (F-2.3)
- Correction du temps de jeu en cas de 24'' reconnue après visionnage vidéo (F-2.4)
- Cas de fautes à la limite du buzzer des 24 secondes (F-3-1/2/3)
- Cas de fautes techniques et antisportives sifflées à peu près en même temps (F-3/4)
- Cas de Goaltending après faute (F-3-8)
- Pas de vidéo si un joueur sort du terrain, sauf tireur dans les 2 dernières minutes (F-3-10-11)
- Cas d'un marcher suivi d'une possible faute antisportive (F-4-10)
- Cas de 2 fautes consécutives (F-4-11)